ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 460

présenté par
M. Perben

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« selon les règles de »,

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.